



Auteurs : S. THIERRY, D. FABIoux-MAUSSION, C. LEBRETON

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 1^{er} mars 2021

3 - Délibération n°514-2021

Objet : débat d'orientations budgétaires pour le budget primitif 2021

Rapporteur : Monsieur Jean-Patrick GILLE, Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 relatifs au DOB ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif aux informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'arrêté préfectoral de monsieur le Préfet de Région Pays de la Loire, Préfet de la Loire Atlantique en date du 1er septembre 2010 relatif à la création de l'EPCC école supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans ;

Vu les statuts de l'EPCC école supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans ;

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2021 PROPOSÉ AU DÉBAT :

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est une discussion au sein de l'assemblée délibérante de TALM, le Conseil d'administration, sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement. Il vise à améliorer l'information transmise au Conseil d'administration et donne également à ses membres la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'école. Il doit se concevoir comme un outil de communication financier associant l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Partie 1 : Contexte 2021 pour TALM

I. Le contexte général : 2021 une année de transition consacrée à définir le projet et les ambitions de TALM

Le débat de cette année intervient à un moment particulier pour TALM notamment du fait de :

- l'arrivée de 12 nouveaux représentants des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration de TALM et la désignation d'un nouveau Président, en septembre 2020 ;
- l'arrivée d'une nouvelle directrice générale en octobre 2020 ;
- la remise à l'HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) du dossier d'autoévaluation de TALM pour la période 2015-2020, le 10 janvier 2021 ;
- la remise au ministère de la Culture du dossier d'autoévaluation de TALM pour la période 2015-2020, le 5 février 2021.

Dans le rapport remis à l'HCERES, la nouvelle directrice de TALM a ouvert des pistes pour le futur. C'est sur ces bases qu'à compter de 2021 seront discutés et rédigés plusieurs documents essentiels à l'activités de TALM :

- le projet d'établissement ;
- les projets de services ;
- le projet pédagogique ;
- les conventions d'objectifs et de moyens avec les membres fondateurs de TALM, collectivités territoriales et ministère de la Culture.

La rédaction de ces différents documents nécessitera de nombreuses consultations en interne (réunions par corps de métier et par site au sein de TALM, conseil pédagogique et de la vtile étudiante, conseil scientifique, comité technique, etc.) comme en externe avec les services des collectivités territoriales et du ministère de la Culture et avec les élus des trois agglomérations de Tours, Angers et Le Mans.

C'est parce que ces documents ne sont pas encore établis que le budget primitif 2021 doit être considéré comme un budget de transition.

Enfin, si plusieurs des recommandations de la Chambre régionale des comptes ont donné lieu à des évolutions en 2020, toutes n'ont pas été traitées notamment du fait de la crise sanitaire. Il conviendra donc de poursuivre ce chantier en 2021.

II. Le contexte budgétaire de l'année 2021 :

a. Une école attractive marquée par la crise sanitaire

L'École supérieure d'art et de design (Ésad) TALM demeure une école attractive, comme en témoigne l'augmentation régulière de ses effectifs d'élèves. Ainsi, malgré la crise sanitaire, les effectifs de TALM pour l'année scolaire 2020-2021 compte 36 élèves en plus que sur l'année 2019-2020.

Toutefois, la crise sanitaire a contraint les trois sites de TALM à réduire la jauge de leurs cours de loisirs sur les sites d'Angers et du Mans, pour l'année scolaire 2020-2021, ce qui induit des pertes de recettes significatives.

La réforme de la formation professionnelle de 2018 continue à peser sur les recettes de taxe d'apprentissage de TALM qui sont passées de 10 000 € il y a deux ans à 2500 € en 2020. Désormais, pour percevoir des recettes liées à la formation professionnelle, les écoles d'art doivent s'inscrire dans les appels à projet des organismes collecteurs. Cela induit des obligations de certifications et de contrôles ainsi que des ressources spécifiques dont TALM ne dispose pas actuellement en particulier au sein de ses équipes.

Bien que les élèves continuent à souhaiter effectuer une mobilité internationale, ces mobilités ont été réduites en 2020. Aussi les recettes et les dépenses liées au programme Erasmus ont été inférieures aux années passées.

Enfin, l'année 2021 connaîtra la dernière étape de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations). Ce dispositif conclu en 2015 par le gouvernement avec les partenaires sociaux, en contrepartie du gel du point d'indice, vise à revaloriser, dans un cadre pluriannuel (2015-2021), les grilles de rémunération des fonctionnaires. Il concerne des agents de catégorie C et A. Il impacte de manière mécanique les dépenses de personnel de TALM depuis 2016 (avec une pause en 2017) et se terminera en 2021.

b. Socle des ressources de TALM, les apports des membres fondateurs de TALM augmenteront en 2021

L'équilibre budgétaire de TALM repose principalement sur les dotations des collectivités fondatrices de l'établissement que sont Tours Métropole Val de Loire, Angers Loire Métropole et Le Mans Métropole ainsi que l'État représenté par le ministère de la Culture qui délègue les crédits à la DRAC Pays de la Loire.

L'apports des trois collectivités territoriales constituent 82% des dépenses de fonctionnement de TALM, avec la dotation statutaire de la DRAC, soit 565 700 €, ce pourcentage atteint 90 %.

Les dotations statutaires d'Angers Loire Métropole et Le Mans Métropole ont connu des rattrapages depuis la création de l'établissement. A compter de 2021, la dotation statutaire de Tours Métropole Val de Loire va augmenter de 100 000 €.

Les conventions pluriannuelles passées avec les collectivités territoriales permettent à TALM de disposer d'une visibilité des financements et des versements, mais il est à noter que ces conventions ne prévoient pas d'augmentation automatique des dotations allouées en fonctionnement notamment pour prendre en compte les évolutions réglementaires relatives aux cotisations sociales ou d'autres telles l'application du PPCR évoqué plus haut.

Partie 2 : Proposition de reconduction du BP 2020 pour 2021 dans l'attente d'une étude interne sur les comptes de TALM et du résultat de l'exercice 2020

I. Les grandes masses du budget 2021

Le tableau ci-dessous correspond aux grandes masses de la proposition pour le budget primitif 2021. Pour permettre la comparaison, il comporte également les éléments correspondant au budget primitif voté pour l'année 2020.

En dépense de fonctionnement, les charges de personnel n'évoluent pas et restent à leur niveau de 2020, soit 6 106 800 €. Les charges de fonctionnement courantes augmentent sur la partie commune en particulier pour prendre en compte de nouvelles dépenses, comme l'aide à l'acquisition d'ordinateurs pour les enseignants dont le principe a été adopté en septembre 2020.

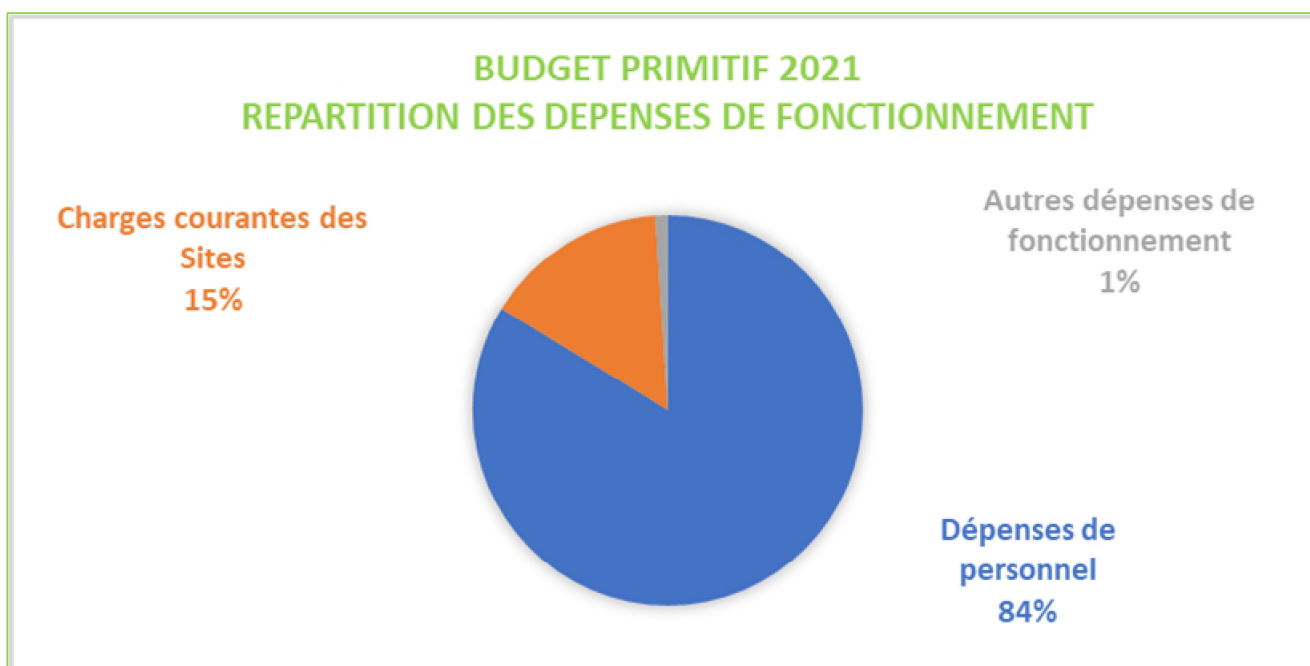
En recette de fonctionnement, l'année 2021 sera marquée par l'augmentation de la dotation de Tours Métropole Val de Loire d'un montant de 100 000 €.

FONCTIONNEMENT									
RECETTES	2020	2021	Ecart 2020/2021	% 2020/2021	DEPENSES	2020	2021	Ecart 2020/2021	% 2020/2021
Dotations subventions et Participations	6 660 000	6 723 980	63 980	1,0%	Dépenses de personnel	6 106 800	6 106 800	-	
Angers Loire Métropole	2 349 700	2 355 280	5 580		Angers	2 207 500	2 207 500		
Le Mans Métropole	1 873 000	1 873 000	-		Le Mans	1 683 000	1 683 000		
Tours Métropole	1 700 000	1 800 000	100 000		Tours	1 618 800	1 618 800		
DRAC	618 300	578 200	- 40 100		Pôle ressource	597 500	597 500		
autres	119 000	117 500	- 1 500		Charges courantes des Sites	1 036 000	1 108 500	72 500	7,0%
					Angers	324 400	324 400		
					Le Mans	229 600	229 600		
					Tours	180 000	180 000		
					Commun	291 500	359 200		
					Pôle ressource	10 500	15 300		
Produits des services	556 000	542 920	- 13 080	-2,4%	Autres dépenses de fonctionnement	95 000	74 600	- 20 400	-21,5%
Autres recettes	40 000	23 000	- 17 000	-42,5%					
Total	7 256 000	7 289 900	33 900	0,5%	Total	7 237 800	7 289 900	52 100	0,7%
					Epargne de gestion	18 200	-	- 18 200	-100,0%

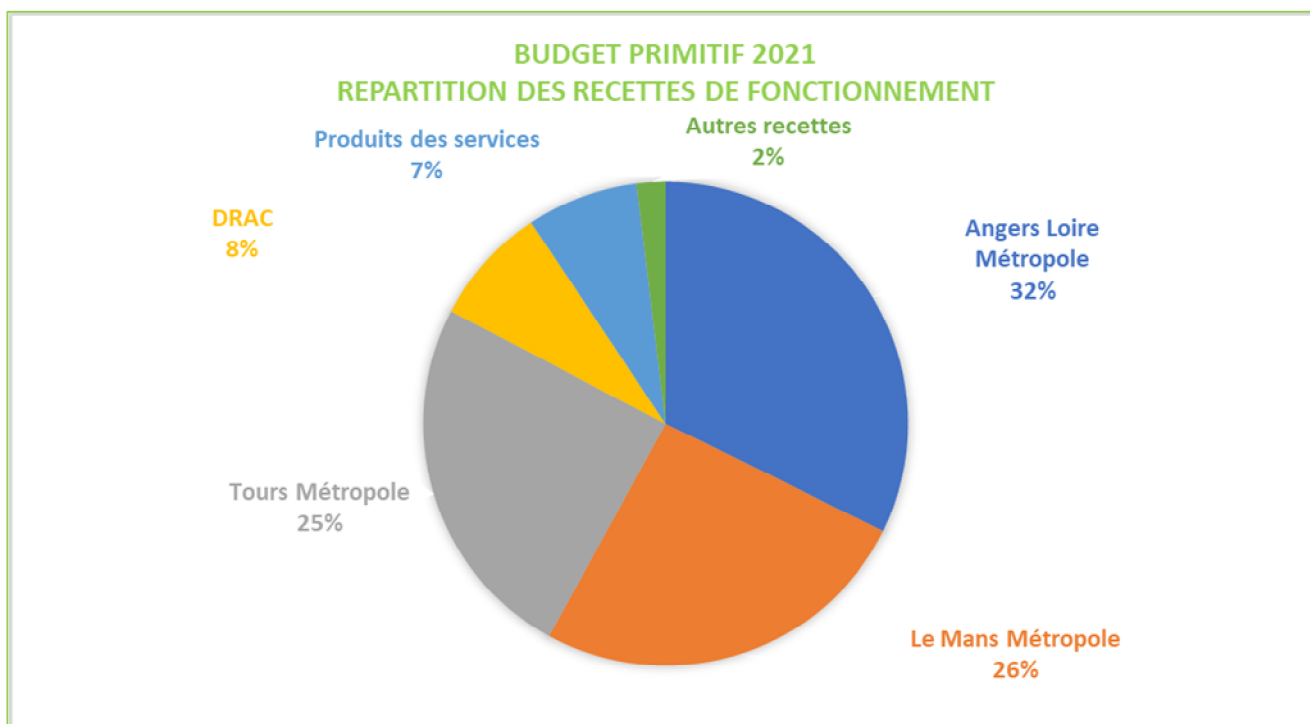
INVESTISSEMENT									
RECETTES	2020	2021	Ecart 2020/2021	% 2020/2021	DEPENSES	2020	2021	Ecart 2020/2021	% 2020/2021
Epargne nette	18 200	-	- 18 200	-100,0%	Dépenses d'équipement	235 200	225 000	- 10 200,00	-4,3%
Dotations subventions et Participations	217 000	225 000	8 000	3,7%	Angers	55 000	50 000		
Angers Loire Métropole	55 000	55 000			Le Mans	75 000	70 000		
Le Mans Métropole	75 000	75 000			Tours	87 000	90 000		
Tours Métropole	75 000	75 000			Commun	18 200	15 000		
Région CDVL	12 000	20 000			Pôle ressource				
Total	235 200	225 000	- 10 200	-4,3%	Total	235 200	225 000	- 10 200,00	-4,3%

Les recettes d'investissement de TALM sont principalement constituées des dotations des métropoles. Les dépenses proposées correspondent au montant des recettes. Des subventions spécifiques pourront être sollicitées en 2021 auprès de nouveaux financeurs, sur la base de projets spécifiques.

Les dépenses de personnel demeurent les principales dépenses de TALM, comme le montre le graphique ci-dessous. Elles représentent 84 % du total des dépenses de fonctionnement contre 15 % pour les charges courantes et 1% pour les autres dépenses (bourses et subventions aux COS et CAS).

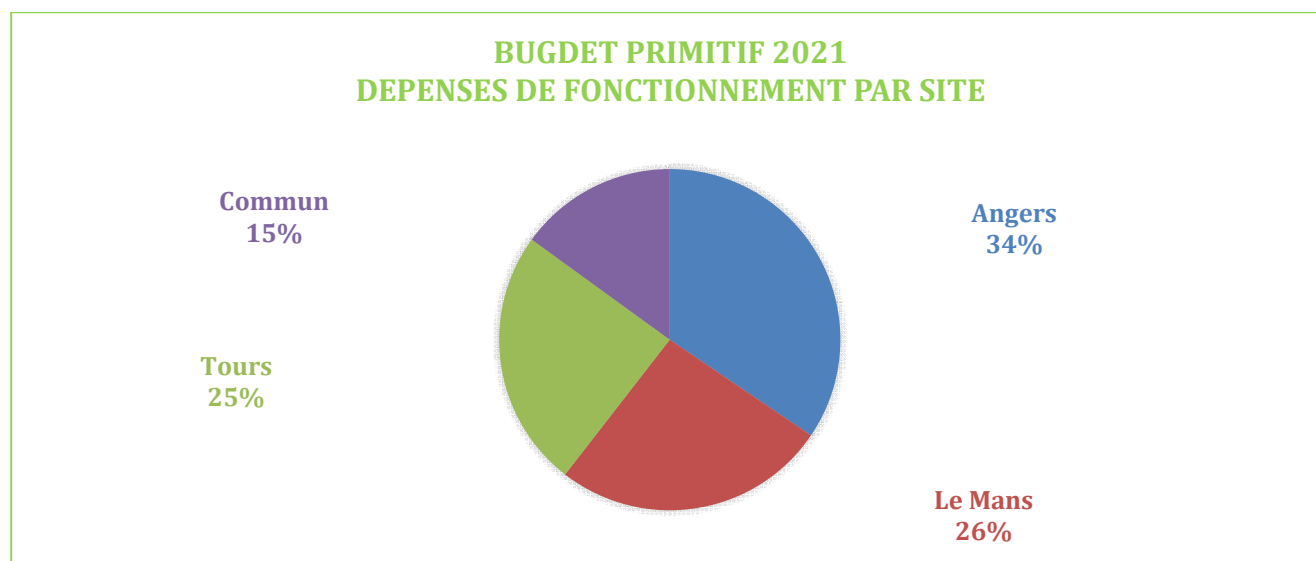


Le graphique ci-dessous montre que les collectivités publiques fondatrices de TALM sont les principaux financeurs de l'établissement dont l'activité génère des ressources propres correspondant à 7% de ses recettes totales. Ceci après prise en compte de la crise sanitaire qui a induit une baisse de la prévision des recettes liées aux droits d'inscription des élèves des cours publics. Les recettes des élèves des cursus n'ont pas été revues à la baisse.

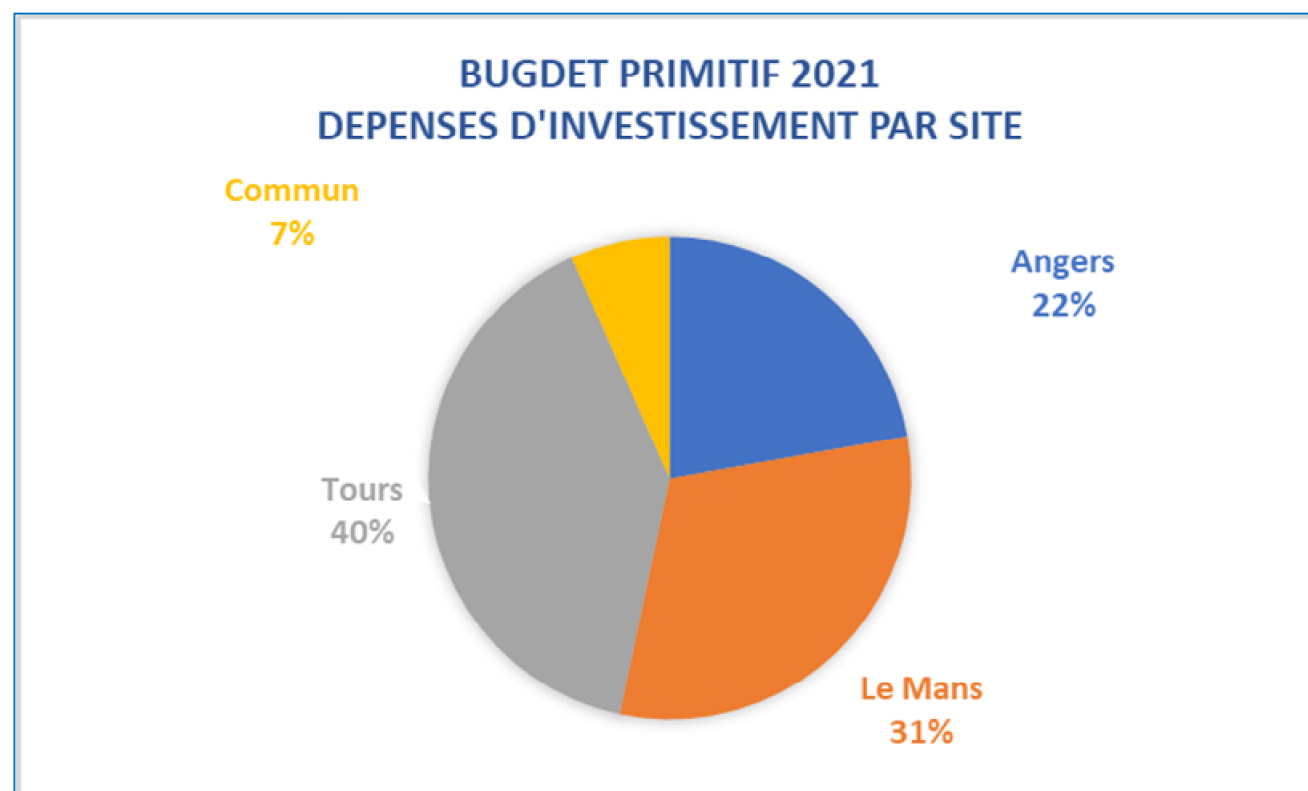


II. Présentation par sites des principaux postes du budget 2021

La prévision de répartition des dépenses de fonctionnement pour 2021, telle que présentée ci-dessous montre que le site d'Angers est celui dont les dépenses de fonctionnement sont les plus élevées. Pour les sites de Tours et du Mans, le total des dépenses est très proche. Les dépenses communes (pôle ressources et charges communes aux trois écoles) atteignent 15 % du total.



Les dépenses d'investissement de TALM sont principalement destinées à l'équipement pédagogique des sites. Au Mans et à Tours, une dotation *informatique et numérique* est apportée par la métropole. Le site de Tours bénéficie également d'aide à l'investissement de la Région Centre.



La crise sanitaire a conforté TALM dans ses choix de gestion de ses systèmes d'information informatiques et numériques. Le recours à l'outil Office 365 a permis à TALM de poursuivre ses activités en faveur des élèves par le recours à Teams par exemple. La crise a favorisé la découverte de toutes les potentialités des outils existants, par exemple le partage des données entre agents des trois écoles, le recours à Teams pour les réunions du Comité de direction, ce qui évite des déplacements longs et

couteux. Les logiciels de gestion pédagogique, de gestion financière et de gestion des ressources humaines sont gérés en mode hébergé et de ce fait, accessibles à distance sur le net. L'activité des services est donc possible en distanciel. Les dépenses liées aux systèmes d'informations de TALM resteront soutenues en 2021.

4) La gestion des ressources humaines

- Le temps de travail :

Conformément à la délibération n° 444-2019, la base annuelle est de 1 607 heures, depuis le 1^{er} janvier 2020, ceci pour donner suite à une remarque de la Chambre régionale des comptes formulée en 2019. Un seul rythme de travail est prévu pour l'ensemble du personnel administratif et technique : 39h25 par semaine. Aucun système de pointage n'est mis en œuvre au sein de TALM.

- La structuration des effectifs :

TALM a réalisé ces dernières années d'importants efforts et contenu ses effectifs, comme le montre le tableau ci-dessous des effectifs calculés en équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) établi sur la base des éléments figurant aux comptes administratifs de 2016 à 2019.

		2016	2017	2018	2019
	Emplois fonctionnels	2	2	2	0
Filière administrative	A	4,97	6	4,80	4,94
	B	6,6	6,33	5,86	6,34
	C	4,8	5,43	8,15	10,10
Filières technique	A				
	B	5,65	4,14	4,48	3,5
	C	18,72	19,51	18,25	16,33
Filière culturelle - enseignement artistique	A	68,88	61,62	64,41	62,61
	B	4,94	5,28	5,76	7,59
	C				
Filière culturelle - patrimoine	A	1	1		
	B	1	0,97	1,06	1,73
	C				
Total		118,56	112,28	114,77	114,14

Agents titulaires	88,12	84,12	78,57	76,74
Agents contractuels	30,44	28,16	36,20	37,40
<i>dont filière culturelle - enseignement artistique</i>	<i>25,81</i>	<i>21,91</i>	<i>26,95</i>	<i>28,17</i>
<i>% agents non titulaires</i>	<i>25,67%</i>	<i>25,08%</i>	<i>31,54 %</i>	<i>33%</i>
Total	118,56	112,28	114,77	114,14

Sources comptes administratifs 2016 à 2019

- Les dépenses de personnel :

(en euros)	2016	2017	2018	Prévisions 2019
Traitement indiciaire brut	3 448 266,47	3 544 635,09	3 594 946,90	3 657 964,47
Nouvelle bonification indiciaire	7 330,97	6824,46	6523,54	6 265,80

Régime indemnitaire	371 275,23	388 340,73	370 927,33	340 023,84
---------------------	------------	------------	------------	------------

L'évolution des traitements indiciaires et des régimes indemnitaires reflète les effets du PPCR qui vise à réduire la part du régime indemnitaire dans la rémunération des agents pour augmenter celle du traitement brut. Ainsi en 2019, les traitements indiciaires représentaient 60% des dépenses de personnel. Le régime indemnitaire de l'ensemble des agents représente, quant à lui, 6% du budget total des dépenses de personnel.

En 2019, les heures supplémentaires ou complémentaires de TALM s'élevaient à 37 817,29 € et les avantages en nature étaient de 3 386,61 €.

Pour faire face à la baisse de la dotation de Tours Métropole Val de Loire de 108 000 € en 2018, des postes libérés, à la suite de départs à la retraite ou de mutations, ont été gelés. Ainsi, la masse salariale a été contenue. En 2019, la même stratégie a permis de limiter les dépenses de personnel. L'augmentation de 100 000 € de la dotation de Tours Métropole Val de Loire, en 2021, va permettre à l'école de Tours de retrouver des marges de manœuvre pour sa masse salariale.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
012 charges de personnel et frais assimilés	5 931 885 €	5 981 963 €	6 037 995 €	6 132 017 €	6 132 759 €	6 098 015 €
ratio d'augmentation	0,28%	0,84%	0,94%	1,56%	0,01%	-0,57%

Sources : Comptes administratifs 2014 à 2019

Il vous est proposé de débattre des différents éléments présentés ci-dessus.

Le Conseil d'administration :

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif 2021,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Patrick GILLE, Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour le budget 2021.

Fait, le 1^{er} mars 2021

Le Président,

Jean-Patrick GILLE